

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17/09/2024

Hausse des tarifs de stationnement pour les SUV à Paris : MOBILIANS entendu sur l'assouplissement des mesures

Alors que le tarif de stationnement des SUV augmentera à partir du 1^{er} octobre 2024, la mairie de Paris annonce finalement un assouplissement des tarifs pour les véhicules hybrides. Cette mesure est accueillie positivement par MOBILIANS qui, depuis l'annonce de la votation citoyenne en février 2024, s'est saisi du sujet pour alerter sur l'impact considérable de cette mesure sur la mobilité des franciliens.

En dépit d'un taux de participation très faible à la votation citoyenne (5,68% des inscrits soit 71 121 votes), la mairie de Paris avait malgré tout validé le triplement du tarif de stationnement, à compter du 1er octobre 2024, pour les véhicules thermiques ou hybrides de plus de 1,6 tonne et les véhicules électriques de plus de 2 tonnes.

Ce 16 septembre, la mairie de Paris annonce finalement un assouplissement de la mesure pour les modèles hybrides : le triplement du stationnement ne s'appliquera pas aux véhicules hybrides de moins de 2 tonnes.

En remontant ce seuil à 2 tonnes, aligné sur celui des véhicules électriques, la mairie de Paris préserve ainsi de nombreux véhicules familiaux, alors que les modèles hybrides représentent aujourd'hui 39,8% de part de marché. Visant une clientèle familiale, de classe moyenne et urbaine, ils permettent de basculer vers une solution innovante en usage, fondée sur un double mode thermique/électrique.

A noter que les véhicules thermiques et hybrides de plus de 1,6 tonne représentent aujourd'hui 10 % du parc francilien circulant (source : AAA Data).

Pour rappel, MOBILIANS avait déposé des recours en référé et au fond pour contester les modalités de la votation citoyenne organisée en février 2024 et la portée de cette décision impactant de façon considérable la mobilité des franciliens.

Considérant le stationnement comme constitutif de la liberté d'aller et venir, MOBILIANS avait formé le 15 janvier un recours gracieux tout en adressant une demande de « déféré-provoqué » à l'attention du Préfet de Police de Paris. Une requête en référé-suspension devant le Tribunal Administratif de Paris avait également été déposée en urgence.

Cet assouplissement conforte la demande initiale de MOBILIANS d'accompagner les automobilistes et les entreprises dans leur transition écologique en leur offrant une trajectoire réaliste et pragmatique.

A partir du 1^{er} octobre 2024, il sera essentiel d'opérer un suivi régulier sur la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle réglementation. Celle-ci intervient en effet concomitamment à la mise en œuvre d'une juxtaposition de mesures dont la mise en place de la ZTL dans les arrondissements centraux parisiens, la limitation du périphérique à 50 km/h et l'instauration de la voie dédiée, prises sans concertation et sans étude d'impact tant sur le plan tant social que sanitaire.

MOBILIANS alerte et dénonce cette instauration simultanée qui constitue une politique d'exclusion contre-productive pour les franciliens, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.